



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce

Question écrite n° 51989

Texte de la question

Mme Marie-Lou Marcel attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les moyens d'action et l'efficacité de l'observatoire des prix et des marges, mis en place en décembre 2008, pour analyser l'évolution des prix et des marges dans le secteur agricole et agroalimentaire. Les agriculteurs et les consommateurs ne peuvent que constater l'augmentation constante des prix alimentaires. Les agriculteurs voient leur revenu agricole moyen diminuer d'année en année. Les consommateurs subissent l'augmentation des produits alimentaires, ce qui vient durement frapper le pouvoir d'achat des foyers les plus modestes. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les moyens d'action de cet observatoire, ainsi que les délais dans lesquels des résultats peuvent être espérés au profit des producteurs comme de l'ensemble des consommateurs.

Texte de la réponse

Le Gouvernement mène une action déterminée pour apporter les réponses les plus adaptées aux problématiques soulevées par la formation des prix alimentaires. Dans ce contexte, la loi de modernisation de l'économie comprend des mesures fortes destinées à développer la transparence et la concurrence dans les relations commerciales, au bénéfice des consommateurs. La situation actuelle des marchés agricoles, particulièrement volatils depuis deux ans, a montré avec davantage d'acuité que l'équilibre des relations entre producteurs agricoles, industriels et distributeurs reste un sujet sensible. Tous les acteurs de la chaîne agricole et alimentaire souhaitent l'instauration d'une plus grande sérénité dans ces relations. Un observatoire des prix et des marges a ainsi été installé en mars 2008 par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation. Il permet d'étudier, à partir de données objectives, la situation et l'évolution des prix de différentes familles de produits de grande consommation, en vue de garantir une meilleure transparence des prix. Des données mensuelles sont publiées sur le site du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi. L'observatoire a été doté en novembre 2008 d'un comité de pilotage pour favoriser la mise en place d'outils opérationnels de suivi des prix et des marges sur l'ensemble des maillons des filières alimentaires grâce à une meilleure coordination des données existantes. Ce comité de pilotage, coprésidé par le ministère chargé de l'économie et le ministère chargé de l'alimentation, de l'agriculture, et de la pêche, composé de représentants de la profession agricole, des industriels, des distributeurs et des consommateurs, a lancé ses premiers travaux sur la viande porcine, afin de définir les indicateurs de prix et des marges les plus pertinents. Les résultats de ces travaux ont été mis en ligne le 30 juin 2009 sur le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Les données sont disponibles pour le porc frais (côte, rôti) et le jambon, avec une note de méthode explicitant le cadre de l'interprétation. Le comité de pilotage travaille actuellement sur le lait et les produits laitiers. Les premiers résultats ont été publiés le 29 juillet 2009. Ces travaux se poursuivront au mois de septembre sur les filières des fruits et légumes.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Lou Marcel](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51989

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 16 juin 2009, page 5711

Réponse publiée le : 25 août 2009, page 8207